

Réf dossier : 1025 N° ordre de passage : 23

N° annuel: C2016_0598

<u>DÉLIBÉRATION</u> <u>RÉUNION DU CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2016</u>

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Rouen - Modification du Plan Local d'Urbanisme : approbation

Par arrêté en date du 25 février 2016, le Président de la Métropole Rouen Normandie a prescrit la modification du Plan Local d'Urbanisme de Rouen (PLU).

Cette procédure de modification du PLU de Rouen se justifie par la nécessité de procéder à plusieurs adaptations du document d'urbanisme communal.

Il convient en premier lieu de supprimer les dispositions de l'article 5 du règlement écrit relatives à la superficie minimale des terrains constructibles en application de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014.

Par ailleurs, les règles relatives au stationnement doivent être modifiées, en application des dispositions de la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014, en supprimant notamment la référence devenue caduque à la Participation pour Non Réalisation des Aires de Stationnement.

Le périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques LUBRIZOL, approuvé par arrêté préfectoral du 31 mars 2014, doit être formellement pris en compte au sein du document graphique.

Il convient de modifier le secteur d'aménagement global différé « Gare Saint-Sever », qui a cessé de produire ses effets en mai 2014.

La servitude de mixité sociale dans l'habitat doit être adaptée sur certains secteurs de la rive gauche de Rouen en vue de favoriser l'accession sociale à la propriété.

Il apparaît nécessaire également de modifier le règlement écrit, le document graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation pour prendre en considération l'évolution des projets urbains sur plusieurs secteurs de la commune : avenues de Caen, Jean Rondeaux et Mont-Riboudet, rue Saint-Julien, ZAC Aubette-Martainville, Place des Chartreux, quartier Grammont. La liste des emplacements réservés pour équipement public doit être modifiée.

Enfin, diverses autres modifications et corrections mineures méritent d'être apportées au rapport de présentation et au règlement du PLU.

Conformément aux articles L 153-41 et suivants du Code de l'Urbanisme, le projet de modification du PLU de Rouen a fait l'objet d'une enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 8 juin au 8 juillet 2016, au siège de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'à l'Hôtel de ville de Rouen.

Deux courriers ont été réceptionnés de la part de personnes publiques associées : la Chambre

d'Agriculture a exprimé un avis favorable, et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Seine Mer Normandie a exprimé un avis réservé.

Il convient de noter que deux avis sont parvenus en dehors de la période d'enquête publique : celui du Département de la Seine-Maritime et celui de la Ville de Rouen, tous deux exprimant un avis favorable.

Les deux registres tenus à la disposition du public ont par ailleurs fait l'objet de 6 observations écrites, sans que ces remarques ne présentent d'incidences sur les sujets faisant l'objet de la modification du PLU.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ont été rendus à la Métropole en date du 27 juillet 2016. Celles-ci ont donné lieu à un avis favorable de la part du commissaire enquêteur, les observations formulées notamment par la CCI Seine Mer Normandie n'étant pas de nature à remettre en cause la légitimité du projet de modification du PLU de Rouen.

Compte tenu des éléments décrits plus hauts relatifs aux objectifs de la modification du PLU, aux modalités d'organisation de son enquête publique, de l'absence d'observations de nature à contredire la légitimité de cette procédure de modification et de l'avis favorable du commissaire enquêteur, il est proposé d'approuver la modification du PLU de la commune de Rouen.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 151-1 et suivants, L 153-36 et suivants, L 153-41 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Rouen en date du 24 septembre 2004 approuvant le PLU, les délibérations du Conseil Municipal de la commune de Rouen du 26 septembre 2005, 12 juillet 2007, 15 mai 2009 et 21 janvier 2011 modifiant le PLU, celle du 27 janvier 2012 approuvant la révision du PLU, et celles du 6 juillet 2012 et 11 octobre 2013 modifiant le PLU,

Vu l'arrêté du Président en date du 25 février 2016 prescrivant la modification du PLU de la commune de Rouen,

Vu l'arrêté du Président en date du 4 mai 2016 portant Ouverture et organisation d'une enquête publique portant sur la modification du PLU de Rouen,

Vu la décision n° E16000042/76 en date du 23 mars 2016 de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Rouen désignant les commissaires enquêteurs,

Vu les différents avis des Personnes Publiques Associées,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant:

- les objectifs formulés pour la modification du PLU de Rouen,
- les pièces du dossier soumis à enquête publique,
- le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, formulant un avis favorable au projet de modification du PLU de Rouen,

Décide:

- d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme de Rouen.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2016

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARON (Freneuse) à partir de 18h06, M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 20h25, Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) à partir de 18h16 et jusqu'à 20h40, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h07 et jusqu'à 20h32, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL (Cléon), M. BURES (Rouen), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen), M. CHARTIER (Rouen) jusqu'à 20h32, M. CHEKHEMANI (Rouen), Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) à partir de 18h07 et jusqu'à 20h31, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan), M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h10, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chantd'Oisel) à partir de 18h03, Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) à partir de 18h03 et jusqu'à 20h09, M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h18, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 19h53, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h11 et jusqu'à 19h40, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) à partir de 18h13, M. FOUCAUD (Oissel), M. GAILLARD (Petit-Quevilly) à partir de 18h36 et jusqu'à 19h52, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h13, M. GRENIER (Le Houlme) jusqu'à 19h57, Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 20h, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain) jusqu'à 20h10, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h04, Mme HECTOR (Rouen), M. HIS (Saint-Paër) à partir de 18h04, M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen) jusqu'à 20h30, M. LABBE (Rouen), Mme LAHARY (Rouen) jusqu'à 19h53. Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautotsur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 20h30, M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 20h, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h04 et jusqu'à 20h31, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLEUR (Petit-Couronne) à partir de 18h05 et jusqu'à 20h31. Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h16, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOREAU (Rouen),

M. MOURET (Rouen) jusqu'à 20h32, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 19h37, M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18h09, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), M. PHILIPPE (Darnétal) jusqu'à 20h31, Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h03 et jusqu'à 20h09, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville) jusqu'à 20h20, M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SPRIMONT (Rouen), Mme TAILLANDIER (Moulineaux), M. TEMPERTON (La Bouille), M. THORY (Le Mesnil-Esnard), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 18h50.

Etaient représentés :

Mme ARGELES (Rouen) par Mme RAMBAUD, M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par Mme M'FOUTOU à partir de 20h25, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. HEBERT, Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN jusqu'à 20h30, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par M. SIMON, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme ACHOURI, M. DUCABLE (Isneauville) par M. MEYER, M. DUCHESNE (Orival) par M. BARON à partir de 18h06, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) par Mme HEBERT à partir de 19h53, Mme FOURNEYRON (Rouen) par M. ROBERT, Mme FOURNIER (Oissel) par Mme AUZOU, M. GAILLARD (Petit-Quevilly) par M. GOURY jusqu'à 18h36 et à partir de 19h52, M. GARCIA (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. LETAILLEUR à partir de 18h05, M. GLARAN (Canteleu) par M. JOUENNE, M. GRENIER (Le Houlme) par M. DELESTRE à partir de 19h57, M. JAOUEN (La Londe) par Mme TAILLANDIER, Mme KREBILL (Canteleu) par Mme BOULANGER, M. LEVILLAIN (Tourvillelà-Rivière) par M. COULOMBEL, M. OBIN (Petit-Quevilly) par Mme GOUJON, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE jusqu'à 19h37, M. RENARD (Bois-Guillaume) par Mme BERCES, M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville) par Mme DESCHAMPS à partir de 20h20, Mme SLIMANI (Rouen) par M. PESSIOT, Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) par Mme WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme LALLIER à partir de 18h50.

Etaient Absents:

Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BOURGET (Houppeville), M. DELALANDRE (Duclair), M. DUPONT (Jumièges), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen).



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS D'URBANISME VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITÉ

METROPOLE ROUEN NORMANDIE SERVICE DES ASSEMBLEES DATE D'ENVOI:

19 OCTOBRE 2016

Référence de l'acte		Date de délivrance de l'acte		Observations éventuelles de pré-
				contrôle de légalité
C2 du 10	016_0590			
C2	016_0592			
C2	016_0594			
C2	016_0596			
C2	016_0597			. 14
Délibération C2016_0598 du 10 octobre 2016				
Délibération C2016_0600 du 10 octobre 2016		Anazanaea	BUREAU DU (OURRIER
	(objet - de adresse de C2 du 10 Dé C2 du 10	(objet - demandeur + adresse du terrain) Délibération C2016_0590 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0592 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0594 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0596 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0597 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0598 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0598 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0598 du 10 octobre 2016	(objet - demandeur + adresse du terrain) Délibération C2016_0590 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0592 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0594 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0596 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0597 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0598 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0598 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0598 du 10 octobre 2016	(objet - demandeur + adresse du terrain) Délibération C2016_0590 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0592 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0594 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0596 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0597 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0598 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0598 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0598 du 10 octobre 2016 Délibération C2016_0600 du 10 octobre 2016

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :

métropole.
ROUENNORMANDIE

CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :

2 1 OCT. 2018

PRÉFECTURE E LA SEINE-MARITIME